



Zone pastorale
méditerranéenne



MONTSPE2

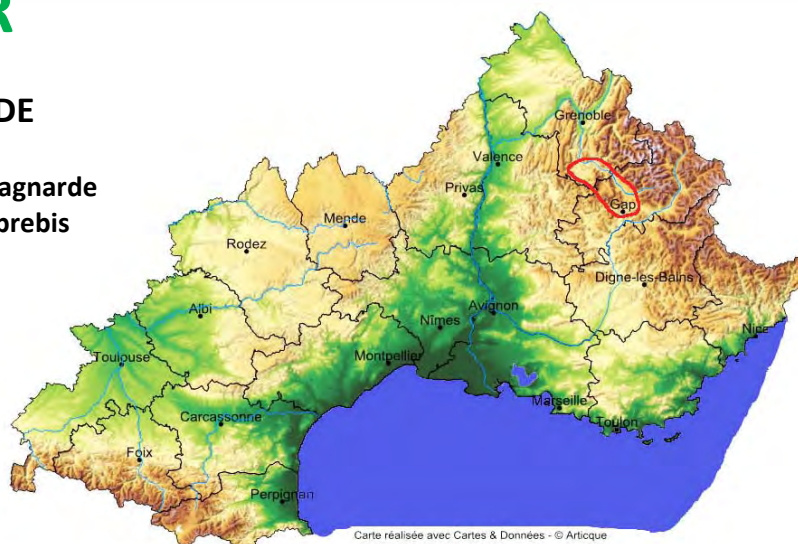
Conjoncture
2014/2015

COLLECTION RÉFÉRENCES

MONTAGNARD, OVIN SPÉCIALISÉ, FOURRAGER

CAS TYPE OVINS VIANDE

Au nord de notre zone montagnarde alpine, un élevage avec 450 brebis Mérinos ou Communes, une production d'agneaux de bergerie finis. Une légère intensification de la conduite du troupeau et des surfaces fourragères, combinée avec la pratique systématique de l'estive.



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

Ce type d'élevage se localise plus particulièrement sur les vallées du gapençais, du Champsaur et plus marginalement sur le Trièves. Ces territoires montagnards, avec des sols argilo-calcaires ou légers (avec ou sans accès à l'irrigation) offrent peu de disponibilité en parcours individuels de proximité mais donne la possibilité d'accéder à des alpages collectifs proches, accessible avec une petite transhumance. Avec des tailles de troupeau pouvant varier de 350 à 500 brebis, voir plus en cas de forme sociétaire, ces types d'exploitations sont spécialisés ou considérés comme tels. Pour s'adapter à la double contrainte de l'estive et de la longueur de l'hiver en milieu montagnard, la reproduction est organisée sur deux périodes d'agnelage : une principale d'automne et une secondaire de fin d'hiver. La production d'agneaux finis, lourds, en bergerie, est de règle avec la recherche d'un maximum de ventes sur l'automne. La commercialisation des agneaux en filière longue par le biais d'une organisation de producteurs est le plus souvent de mise, d'autant que ces élevages sont bien placés pour produire des agneaux sous signe de qualité. Si ces types d'exploitations sont très souvent spécialisés, on y retrouve parfois l'ovin associé avec des activités complémentaires : de petits ateliers de diversification (pommes de terre, fruits rouges, génépy,...) ou même d'une pluriactivité du chef d'exploitation (dénégement, travail en station de ski,...), en lien avec le tourisme montagnard. La colonisation par le loup de ces zone est déjà ancienne et de plus en plus importante. L'hivernage long concentre l'exposition au risque aux intersaisons et à l'estive collective, mais l'automne est souvent la période la plus sensible avec la multiplicité des lots et le travail pour l'agnelage principal.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure

- 1,2 UMO, dont 0,2 berger salarié.
- 450 Brebis
- 37 ha de SAU, dont : 26 ha de SFP et 11 ha de céréales
- 15 ha de parcours et l'estive collective en alpage du 15 juin au 15 octobre

Les produits et ventes

- 530 agneaux pour la vente.
- 420 quintaux de céréales pour le troupeau



LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les 37 hectares de SAU sont constitués de parcelles moyennes à grandes, bien situées autour du siège de l'exploitation. A l'irrigation ou pas, elles sont d'un potentiel agronomique correct. Elles sont destinées à la production d'herbe et de céréales pour la constitution des stocks et pour la pâture du troupeau. Les surfaces pastorales individuelles mobilisées sont relativement peu nombreuses (une quinzaine d'ha) mais sont de bonne qualité (landes ouvertes ou vieux prés). L'estive collective est gérée par un groupement pastoral et nécessite une transhumance à moins de 100 km en camion pour y accéder. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 15 octobre, soit entre 100 et 120 jours. En plus de la période estivale, la présence permanente de loup sur le territoire de l'exploitation oblige l'éleveur à mettre en place un dispositif de protection.



LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

L'éleveur travaille seul et à plein temps sur l'exploitation. Le recours à de la main-d'œuvre bénévole familiale ou rémunérée reste occasionnel et concerne principalement des travaux de saison sur le troupeau : chantier de tonte ou prophylaxie, parage des onglons. La moisson est faite par une entreprise et la tonte aussi. La menace permanente de prédation et la mise en protection du troupeau engendre un surplus important de travail qui peut être en partie compensé par l'embauche d'un berger saisonnier et la pratique d'une surveillance renforcée des troupeaux au pâturage. Compte tenu de la longueur de l'hivernage en montagne, une attention particulière est apportée à l'aménagement de la bergerie pour simplifier le travail et gagner du temps. L'absence de brebis en été correspond aux travaux de récolte et permet d'envisager une semaine de vacances vers la fin août, après que les récoltes soient faites et avant que les brebis ne redescendent pour l'agnelage.

MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

Le matériel de l'exploitation est en propriété. Il se compose d'une chaîne de récolte de foin performante avec du matériel plutôt neuf, ainsi que le matériel et les équipements nécessaires pour l'implantation des céréales et des prairies temporaires. Le parc de traction comprend au minimum deux tracteurs de 70 et 90 cv, ainsi qu'une voiture utilitaire avec une remorque bétailière. Pour les bâtiments, au moins 700 m² de bergerie et un hangar de stockage attenant de 500 m² sont nécessaires. Les bergeries sont



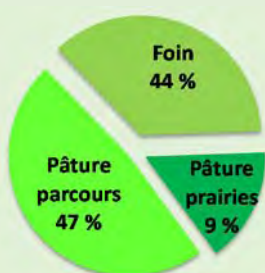
équipées de couloirs pour dérouler les bottes rondes et distribuer le grain avec une brouette. En ce qui concerne les agneaux, les nourrisseurs libre service sont alimentés directement par une vis à partir des silos à aliments. Un parc de tri et de contention, avec un pédiluve, et une caisse de retournement, viennent compléter ces équipements d'élevages. Au niveau du pâturage, toutes les pâtures sont équipées de clôtures fixes ou mobiles de type filets, ou parc 3 fils électrifiés, en fonction des contraintes de l'enneigement. La protection des troupeaux nécessite des équipements supplémentaires en filet électrique pour les parcs de nuit et trois chiens Patou venant compléter ce dispositif.

LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

La contribution du pâturage à la couverture des besoins du troupeau en fourrage grossier est majoritaire, avec une part très importante provenant des ressources pastorales, estive incluse. La part couverte par le foin distribué est à mettre en lien avec le long hivernage en bergerie (4 à 5 mois) imposé par la contrainte climatique montagnarde. Les agneaux sont élevés de façon similaire sur les deux périodes d'agnelage. Ce sont des agneaux de bergerie, qui ont à disposition en libre-service du bon foin et un mélange de céréales et d'aliment azoté. Les agneaux de printemps naissent et restent en bergerie toute la durée d'engraissement. A l'automne, les agneaux naissent dehors, suivent leur mère au pâturage et sont rentrés tous les soirs en bergerie, au bout d'un mois environ, ils restent en bergerie et ont à disposition en libre-service du bon foin et le même type d'aliment concentré que les agneaux de printemps. La durée de l'hivernage impose de prévoir un stock de foin de qualité suffisant pour passer l'hiver en bergerie. Au printemps, les parcours de proximité sont donc mobilisés dès la mise à l'herbe pour la pâture des brebis. Cela permet de réserver en priorité la surface fourragère cultivée pour la récolte du foin. La réussite de l'estive est primordiale, elle doit permettre la retape des réserves corporelles générales du troupeau et une bonne préparation aux mises bas qui débutent en septembre. A l'automne, les regains et les prairies temporaires à base de sainfoin qui assurent une pâture de qualité sont réservés pour les brebis en lactation, le reste du troupeau étant conduit sur les parcours et/ou sur les prairies temporaires à base de luzerne. Les brebis suitées sont généralement rentrée mi novembre, et les vides restent jusqu'à la première neige, ou vers la mi décembre, du fait de manque d'herbe pour le pâturage.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



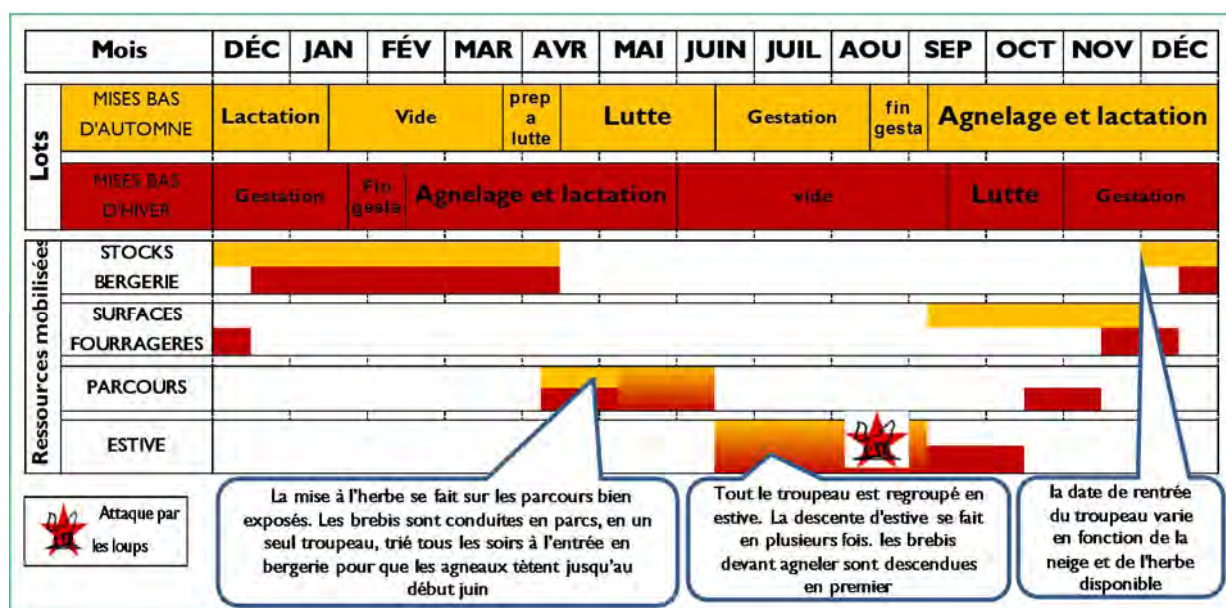
Bilan du distribué total

- 380 kg de foin
- 120 kg de concentrés

Dont bilan du distribué aux agneaux

- 25 kg de foin / agneaux
- 60 kg d'aliment concentré / agneaux (mélange céréales/complémentaire)

Le calendrier d'alimentation du troupeau



LES SURFACES

Du fait de la longueur de l'hivernage, les besoins en stocks fourragers sont relativement importants. Les surfaces fourragères cultivées sont en priorité réservées à la récolte de foin destinée au troupeau.

Tout le fourrage grossier et les céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation en année climatique normale. Seul l'aliment complémentaire azoté distribué aux agneaux est systématiquement acheté. Mais les marges de sécurité sont inexistantes et font de l'achat le seul recours face à un aléa climatique.

Pour les espèces fourragères cultivées, le choix d'association de type luzerne/dactyle répond à un objectif de rendement en foin le plus élevé possible et d'une bonne qualité de repousse pour le pâturage d'automne. Ce type de mélange permet de faire des prairies temporaires de longue durée (5 ans). Le choix de mélanges à base de Sainfoin facilite le pâturage à l'automne, mais avec des durées de rotations plus courtes (3 ans), et reste préconisé en cas d'accès à l'irrigation et d'implantation sur des terres avec un bon potentiel. Les céréales sont d'automne ou de printemps. Elles sont cultivées 2 ou 3 ans en rotation avec les prairies temporaires de longue durée (4 ou 5 ans). Le renouvellement de ces prairies est réalisé avec un semis sous couvert de céréales de printemps. Cela permet d'assurer l'implantation du mélange et d'éviter de perdre une année de récolte en fourrages, mais les rendements céréaliers sont alors un peu plus faibles. Sur certaines zones, avec de l'irrigation, l'implantation des prairies peut se faire seule. La fertilisation minérale reste modérée, pour l'organique le fumier est épandu à l'implantation des céréales et sur les quelques hectares de prairies permanentes au printemps. Pour les céréales, l'apport d'azote minéral est fractionné en deux temps au printemps.

EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (tMS)	150	0	0	145
Céréales (Qtx)	420	0	0	420
Paille (T)	30	0	0	20

Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	40	30	30	6
Sainfoin + graminées	40	30	30	6
Luzerne	0	60	60	0
Céréales	70	0	0	14

Ratios surface par brebis

- 0,06 ha de SFP / brebis
- 0,03 ha de parcours / brebis, hors collectif

Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 2,6 UGB/ha
- SFT : 0,9 UGB/ha

Valeur pastorale moyenne des parcours

- 1 300 jb/ha



LE BILAN ÉCONOMIQUE 2014/2015

Le compte de résultat	2014	2015	Evolution
PRODUITS	98 400 €	101 800 €	3.4%
Produits ovins	60 600 €	60 600 €	0%
Dont vente agneaux	50 584 €	50 584 €	0%
Dont autres produits	2 277 €	2 277 €	0%
Dont achat de reproducteurs	7 750 €	7 750 €	0%
Autres produits	6 700 €	6 300 €	-2%
Céréales pour le troupeau	6 720 €	6 317 €	-2%
Aides et soutiens de la PAC	47 000 €	50 500 €	7.5%
Dont aides découplées	13 991 €	17 000 €	21.5%
Dont aide ovine	10 845 €	11 813 €	8.9%
Dont ICHN	15 077 €	18 896 €	25.3%
Dont MAEC	0 €	2 824 €	#DIV/0!
Dont PHAE	7 114 €	0 €	0%
CHARGES	68 000 €	68 100 €	0.0%
Charges opérationnelles ovines	26 000 €	25 800 €	-0.5%
Dont charges d'alimentation	17 244 €	16 984 €	-1.5%
Dont charges de SFP	2 583 €	2 663 €	3.1%
Dont charges diverses	6 125 €	6 182 €	0.9%
Charges opérationnelles autres activités	3 700 €	3 800 €	1.1%
Céréales pour le troupeau	3 700 €	3 800 €	1.1%
Charges structurelles	38 300 €	38 400 €	0.3%
Charges structurelles hors amortissement et frais financiers	24 314 €	24 428 €	0.5%
Amortissement et frais financiers	14 020 €	14 020 €	0%
Annuité des emprunts	11 380 €	11 380 €	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	44 400 €	47 800 €	8%
REVENU DISPONIBLE	33 100 €	36 400 €	10%
RESULTAT COURANT	30 400 €	33 800 €	11%

Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2014	Evolution 2015		2014	Evolution 2015
Effectif brebis (EMP)	450	0%	Charges structure / ha SAU	1 036 €	0.3%
Agneaux produits / EMP	1.19	0%	Charges structure / brebis	85 €	0.3%
Prix moyen de l'agneau	95 €	0%	Aides / produit brut	48%	1.9%
Produit hors aides / EMP	142 €	0%	EBE / produit brut	45%	1.8%
Charges opération. / EMP	58 €	-0.5%	Annuité / EBE	26%	-1.8%
Dont alim. directe / EMP	38.3 €	-1.5%	Revenu disponible / UMO	33 100 €	10.1%
Dont surface fourra / EMP	5.7 €	3.1%	Résultat courant / UMO	29 300 €	11.0%
Dont frais divers / EMP	13.6 €	0.9%			
Marge hors aides / EMP	87 €	1.7%			

Toutes les conséquences économiques liées à la présence permanente de loups ont été intégrées dans le compte de résultat 2014/2015. Elles correspondent à la situation stabilisée décrite dans ce cas type. Mais en situation réelle rien n'est jamais stabilisé, et des phénomènes d'augmentation de la fréquence des attaques, ou encore de forte surmortalité sur une attaque, peuvent rapidement déstabiliser le fonctionnement du système. Cette incertitude permanente réduit les marges de manœuvre de l'éleveur et complexifie fortement le pilotage par l'éleveur de son système d'exploitation.

ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles et quote-part de l'estive s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 150 ha admissibles (part d'estive collective incluse) pour 202 ha utilisés. Mais la réalité déclarative est plus complexe et risque d'aboutir à des pénalités et non-paiement difficilement chiffrables sur un cas-type.
- l'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- les mesures Agri Environnementales Climatiques (MAEC individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il y a uniquement une MAEC-SHP sur l'estive. Le groupement pastoral de l'estive a contractualisé une MAEC (Mesure agrienvironnementale Climatique) sur une partie des surfaces de l'alpage, ainsi qu'une mesure 323C en raison de la présence du loup, ce qui permet l'embauche d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau.

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Dans ce type d'élevage, la taille du troupeau peut varier entre 400 et 700 brebis, pour une unité de main d'œuvre. L'optimum en la matière résulte d'une combinaison de facteurs, prenant en compte les aides de la PAC, tout en ayant un chargement maximum de 7 brebis par ha de surface déclarée.

L'organisation du travail, déjà bien optimisée pour la main-d'œuvre présente, limite les possibilités d'investir du temps supplémentaire dans la vente en circuits courts, sauf dans le cas de structures plus petites ou avec une seconde unité de main-d'œuvre.

L'installation et la reprise de ce type d'exploitation se réalisent essentiellement dans le cadre familial. En l'absence de succession, la pression est forte de la part des éleveurs voisins et des agriculteurs locaux pour récupérer le foncier, d'autant que celui-ci n'est souvent que partiellement contrôlé par l'éleveur en place.

Néanmoins, l'installation hors cadre familial reste envisageable dans les zones moins soumises à la pression foncière par la reprise de l'exploitation avec location des bâtiments ainsi que des terres. L'acquisition du capital hors foncier reste encore possible pour un jeune ayant acquis une expérience ovine par ailleurs. La confrontation permanente aux risques de prédation de prédateur et les attaques pèsent sur la dynamique de ces exploitations. Le stress subi par les éleveurs diminue sont investissement technique et les possibilités d'installation.



PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement :

Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Document édité par l'Institut de l'Elevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Avril 2016 – Référence Idele : 00 16 602 002 – Réalisation : Isabelle Guigue

Crédit photos : Fonds photos MRE PACA et CERPAM. Patrick FABRE – Maison de la Transhumance. Elodie LAGIER – CA 05

Ont contribué à ce dossier :

Elodie LAGIER – Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes

Hélène BAUDOUX – Chambre d'agriculture de l'Isère

Rémi LECONTE – Maison Régionale de l'Elevage

Jean-François BATAILLE – Institut de l'Elevage

Ce document est téléchargeable sur les sites : www.idele.fr, www.paca.chambres-agriculture.fr, www.evise.fr, www.synagri.com

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et des conseils régionaux des régions Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne Rhône-Alpes. La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

